

Le 30 juin 2015

**Par courriel**

Me Véronique Dubois, Régie de l'énergie  
Mme France Latreille, Union des consommateurs

Direction – Affaires réglementaires et  
environnement

C.P. 10 000  
Tour Est, 25<sup>e</sup> étage  
Complexe Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H7

Téléphone: (514) 879-4480  
Télécopieur: (514) 879-4198  
Courriel : hebert.francois.g@hydro.qc.ca

Objet : **Séances de travail relatives à la stratégie tarifaire en suivi des décisions  
D-2014-037 et D-2015-018**

Mesdames,

Le Distributeur a pris connaissance de la correspondance du 26 juin 2015 d'Union des consommateurs (UC) dans laquelle cette dernière fait un retour sur les séances de travail tenues le 30 avril et le 12 juin 2015.

En premier lieu, le Distributeur souhaite rappeler que les séances de travail ont été initiées par la Régie afin de favoriser les échanges et de permettre aux intervenants de faire part au Distributeur de leurs points de vue et de leurs recommandations en ce qui a trait à la stratégie tarifaire qui devrait être proposée aux tarifs domestiques.

Le Distributeur a tout mis en œuvre pour favoriser un climat cordial d'échanges et assurer le succès de ces rencontres. Entre autres, le Distributeur a présenté aux participants l'analyse des tarifs domestiques la plus complète réalisée à ce jour. Il a invité les intervenants à lui soumettre des scénarios tarifaires pour en faire l'analyse. Finalement, il a encouragé tous les intervenants à échanger et exprimer librement leurs analyses et commentaires.

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont fait part au Distributeur de leur satisfaction sur le déroulement harmonieux des séances et de leur appréciation des opportunités d'échanges qu'elles ont permises.

Aussi, le Distributeur est très étonné du ton acrimonieux de la lettre d'UC à la lumière de l'excellent climat d'échanges qui a prévalu durant les deux séances de travail. Il est regrettable qu'Union des consommateurs ait choisi cette voie alors que pour le Distributeur, ces séances de travail représentent des moments privilégiés d'échanges sur les enjeux tarifaires au secteur domestique et une opportunité unique de voir l'émergence de nouvelles solutions. Pour y parvenir, il est essentiel d'entretenir un climat cordial de travail autant durant qu'en dehors des séances.

Néanmoins, en réponse aux points soulevés dans la correspondance d'UC du 26 juin dernier, le Distributeur aimerait apporter quelques précisions.

Le Distributeur souligne que l'approche avancée lors de la rencontre du 12 juin dernier, soit de hausser de façon uniforme les composantes des tarifs domestiques, présente l'avantage d'être neutre sur les structures tarifaires jusqu'à ce qu'une nouvelle stratégie tarifaire soit établie. De plus, elle permet aux intervenants de faire des propositions qui viendront alimenter la réflexion amorcée sur l'avenir des structures des tarifs domestiques.

Par ailleurs, et tel qu'expliqué en séance de travail, pour simuler les impacts tarifaires, le Distributeur ne traite pas les données des clients domestiques et ne procède pas à leur normalisation et au calibrage des tarifs avec un chiffrier Excel.

À l'égard de la normalisation, rappelons que le Distributeur a déjà fait part de l'importance de travailler avec des données réelles normalisées puisque les stratégies tarifaires doivent être exemptes de biais reliés aux aléas climatiques. C'est pourquoi les données présentées chaque année au dossier tarifaire sont normalisées.

Aussi, l'utilisation d'un chiffrier Excel, même alimenté en données pertinentes, ne peut donc constituer une réelle alternative aux simulations réalisées par le Distributeur. Force est de constater que le Distributeur n'a jamais refusé de faire de telles simulations, tel qu'en témoignent les nombreux résultats fournis lors de la séance de travail du 12 juin dernier.

Grâce aux séances de travail avec les intervenants et au bilan qu'en fera le Distributeur dans le cadre du dossier tarifaire 2016-2017, la Régie disposera de suffisamment d'informations pour être en mesure de se prononcer sur les grandes orientations pour les stratégies tarifaires domestiques. À la suite de la décision de la Régie sur ces grandes orientations, le Distributeur sera à même de proposer des stratégies tarifaires plus fines dans le cadre de son dossier tarifaire 2017-2018.

Enfin, en ce qui concerne les analyses des scénarios pour le tarif DT, le Distributeur soumet qu'elles seront envoyées à l'ensemble des participants dès qu'elles auront été complétées. Ces analyses figureront au bilan des travaux du groupe de travail qui sera présenté dans le cadre du prochain dossier tarifaire.

Veuillez recevoir, Mesdames, mes plus sincères salutations.

Le directeur – Affaires réglementaires et environnement



François G. Hébert

C.C. Hervé Lamarre, Directeur principal - Clientèle d'affaires et réglementation  
Marcel Côté, Directeur Tarification et conditions de service